



Maine et Loire

Compte rendu FO DGFIP49 : CSA du 27 juin 2023

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Angers le 27 juin 2023,

Un CSA s'est tenu le 27 juin 2023 sans le représentant de la CFDT, indisponible. L'ordre du jour portait sur l'élection du conseil médical, le bilan 2022 et les perspectives 2023 du budget de la DDFIP et de la formation professionnelle, la présentation du rapport d'activité 2022, et des questions diverses.

Élection du Conseil Médical

Le conseil médical, institué par un décret du 11 mars 2022, a vocation à remplacer les comités médicaux et les commissions de réforme. 15 représentants au conseil syndical ont été élus, il s'agit de : Alison LE GOFF, Christel LUCAS, Valérie ROBERT, Michel BIRE, Laure PFISTER, Manuela BODIN, Caroline FAURE, Elodie CASSIN, Sabine MALE, Marie-Astrid ROLLET, Doriane SAINVIL, Philippe GERMOND, Olivier LACOUR, Eric CAPILLON et Sébastien BELAUD.

Bilan 2022 et perspectives 2023 : Budget de la DDFIP 49

Concernant le budget de la DDFIP, la Direction se félicite d'avoir pu dégager des marges (principalement sur le poste affranchissement) ayant permis le financement de travaux d'amélioration. Elle espère faire de même en 2023.

Le marché concernant le ménage dans les services a été renégocié. La Direction nous informe que les fréquences de nettoyage ont été modifiées. Ainsi, par exemple, les poubelles des bureaux ne sont désormais vidées que deux à trois jours par semaine. Afin que tous les agents aient connaissance de ces nouvelles modalités, le cahier des charges sera envoyé aux responsables des services et une communication est prévue sur Ulysse 49.

Un CSAL FS, intégrant les sujets liés au ménage, est prévu en septembre. N'hésitez-pas à nous tenir informés si vous rencontrez des problèmes dans vos services.

Lors de l'évocation du fonds pour l'amélioration des conditions de travail, les représentants FO DGFIP 49 ont demandé à la Direction la date à laquelle est prévue la réalisation des dalles en béton servant de supports aux tables de pique-nique installées sur le site de Saumur. La Direction va relancer les entreprises pour que les travaux soient effectués rapidement.

Bilan 2022 et perspectives 2023 : Formation professionnelle

Concernant la formation professionnelle, le bilan constate un retour à la normale après les années COVID. Les conditions d'inscription ont changé avec la mise en place de l'application [SEM@FOR](#). Pour la Direction, les agents sont ainsi plus « actifs » sur leurs formations.

Les e-formations continuent à progresser et représentent 20 % des formations...sans qu'un temps particulier leur soit réservé malgré les demandes répétées, chaque année, des organisations syndicales. FO DGFIP 49 a rappelé son attachement aux formations en présentiel, indispensables pour des formations longues ou techniques.

Un agent qui souhaite se reconvertir peut bénéficier d'un bilan de compétence financé par la Direction. Seul un agent en a fait la demande en 2022. Le budget étant limité, si trop d'agents en demandaient le bénéfice, la Direction prévient qu'elle ne pourrait pas tout prendre en charge.

Rapport annuel d'activité

M Derrac évoque ensuite le rapport annuel d'activité de la DDFIP en 2022 dont sera issu un rapport plus restreint à l'intention du public. D'après M Derrac, ce rapport donne une vision globale de notre Direction et au travers duquel chaque service s'y retrouve. Vision idyllique...bien loin de la réalité des services et du ressenti des agents.

Questions diverses

Lors des questions diverses, M Derrac a souhaité, pour information, évoquer les ponts naturels qui feront l'objet d'un vote lors du prochain CSA. 2 dates seront proposées : le vendredi 10 mai 2024 et le vendredi 16 août 2024.

Répondant à une question concernant les badges d'accès au parking de la cité administrative, la Direction indique qu'elle travaille actuellement sur les fichiers d'attribution afin de les mettre à jour avant l'arrivée des nouveaux agents en septembre.

Pour des questions de sécurité, les fenêtres de l'accueil de la Cité administrative d'Angers, implanté au rez-de-chaussée du bâtiment D, sont verrouillées afin de ne pouvoir être ouvertes qu'en oscillo-battant. La clé permettant de déverrouiller ces fenêtres pour les ouvrir normalement est stockée à la conciergerie. Afin de pouvoir aérer leurs bureaux, notamment en cas de fortes chaleurs, la clé sera mise à disposition des agents au sein du service.


Le sujet du standard téléphonique de la Cité Administrative est évoqué. Depuis l'arrivée des collègues de Segré, les communications sur les postes supprimés n'aboutissent plus, ni à Angers car le transfert n'était pas possible, ni à Segré puisque les lignes ont été supprimées. La seule possibilité reste de les joindre sur des téléphones portables. La ToIP (Téléphony over Internet Protocol), service de téléphonie qui utilise le réseau internet, solution à ces problèmes ne serait effective qu'en fin d'année 2024.

Sont ensuite évoquées les portes palières du bâtiment D pour lesquelles FO DGFIP était intervenu dès leurs poses auprès de la Direction pour signaler leurs dangers (pas de visibilité lors de l'ouverture). A l'époque, la préfecture avait refusé le remplacement de ces portes. Comme FO l'avait prédit, un accident entre un collègue des Finances Publiques et une personne travaillant à l'Inspection académique a eu lieu.

M Derrac va saisir les services de la Préfecture et demande que les agents de service enlèvent cette porte jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

Vos représentants FO DGFIP49 : Olivier AUDOUX (SGC Saumur), Manuela BODIN (PCRP Angers), Jérôme MOREAU (EDR) et Emeline VENNEVIER (SIP Angers).

J'adhère à FO DGFIP49 !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu